



COMMUNE de VEZELS-ROUSSY
15130 VEZELS-ROUSSY
mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 16 NOVEMBRE 2023
PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, LAMOUREUX Alain, CAPREDON Jean-Baptiste, Mmes PEPIN Monique, BOLLAERT Maryse, VIGNES Sylvie,

Présents : 8

Absents excusés : Mr MAX Pablo, PRADAL Stéphanie, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à MR TOURLAN Jean-Luc

Désignation du secrétaire de séance : CAPREDON Jean-Baptiste

Approbation du PV de la séance du 7 SEPTEMBRE 2023 : le PV est adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LA CABA.

La CABA a élaboré un dispositif de cotation de la demande de logement social intégré au projet de Plan Partenarial révisé ci-joint en concertation avec les différents partenaires concernés, notamment : les bailleurs sociaux présents sur le territoire (Cantal Habitat et Polygone) ainsi que l'AURA HLM, les réservataires de logements sociaux (la commune d'Aurillac et Action Logement Service), ainsi que tous les membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dont les communes membres de l'agglomération.

Conformément à l'article L.441-2-8 du code de la construction et de l'habitation, la CABA est tenue de solliciter l'avis des communes membres sur son projet de Plan Partenarial avant son approbation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de rendre un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) révisé tel que proposé par la CABA.

Le conseil municipal décide de rendre un avis favorable.

DEMANDE DE LABELLISATION AU PROGRAMME « VILLAGE D'AVENIR ».

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du plan France Ruralités lancé le 15 juin 2023 par Mme la Première ministre. Ce plan qui regroupe 4 axes présente un dispositif spécifique d'appui en ingénierie aux communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ». Ce programme porté par l'ANCT, doit permettre de répondre aux besoins d'ingénierie des communes rurales en compléments des ingénieries locales existantes. Il se veut être un programme opérationnel permettant de mobiliser rapidement des ressources pour la réalisation rapide de projets.

La commune est éligible à ce programme tel qu'il a été présenté par le préfet lors de la réunion de lancement du 20 septembre 2023.

Ce programme va se traduire dans le Cantal par la mise à disposition de 2 chefs de projets placés sous pilotage de la DDT, pour assurer le suivi de 20 à 30 communes au total.

La candidature à cette labellisation peut se faire sous 2 formes différentes :

- Une candidature individuelle ;
- Une candidature mutualisée (en grappe) avec quelques autres communes de notre EPCI, portant collectivement une dynamique commune sur un ou plusieurs thèmes à définir.

Monsieur le Maire précise que la labellisation nécessite :

- que la commune fasse preuve d'une dynamique importante sur le ou les thèmes.
- que les projets qu'elle souhaite inscrire soient porteurs de progrès significatifs pour le développement local et qu'elle puisse justifier que le défaut d'ingénierie est le facteur limitant pour leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite M. le préfet du Cantal pour obtenir la labellisation de la commune au programme « Villages d'Avenir » dans le cadre d'une candidature :

- en grappe : Labrousse, Lascelles, Lacapelle-Viescamp, Velzic, Yolet.
- précise que les thèmes sur lesquels la / les commune(s) de souhaite(nt) un appui sont en :
 - * Transition énergétique
- précise que les projets qui pourraient nécessiter l'intervention du chef de projet sont :
 - * production d'énergie renouvelable, en particulier via la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, tant pour l'usage des bâtiments publics que l'usage potentiel des habitants.
- Indique que sa candidature est détaillée dans la fiche de candidature jointe à la délibération.

TRAVAUX CHEMIN DU GAL.

Monsieur le Maire explique et rappelle au conseil que le chemin du Gal s'abîme de plus en plus en raison du ruissellement de l'eau, de plus le chemin dessert une maison secondaire dont l'accès en véhicule devient impraticable. Deux devis avaient été demandés afin d'assainir le chemin. Mr le Maire avait présenté les devis au précédent conseil. AU vu des montants, le Conseil Municipal avait décidé de revoir les devis et de refaire une étude sur le terrain.

Mr le Maire présente le nouveau devis de l'entreprise Lapierre TP pour un montant de 8850€ HT.

DEMANDE DE SOLLICITATION FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES CABA – CHEMIN DU GAL – PRATIQUE VTT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le règlement qui définit les modalités de gestion des demandes d'attribution et de versement des aides allouées par la CABA à ses membres au titre du fonds de soutien à l'investissement des communes. Il rappelle les investissements concernés et le montant de l'aide. Il rappelle également que la demande de solde de la demande de fonds de soutien aux communes CABA pour le gîte a été effectué et que la CABA a versé la somme au prorata des dépenses effectuées pour une somme de 16213,69 € soit un solde restant dû de 3786.31 €

Il est proposé au conseil municipal de faire une demande supplémentaire à la CABA sur un autre projet afin d'atteindre le montant du fonds de soutien alloué à la commune.

Mr le Maire propose de faire cette nouvelle demande pour le chemin du GAL, la commune étant labélisée Territoire Vélo, sa réfection est nécessaire afin de proposer au randonneurs Vélo, VTT et pédestre un chemin praticable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter l'aide de la CABA à hauteur de 3786 € pour le Projet de la réfection du chemin du Gal, la commune étant labélisée Territoire Vélo, sa réfection est nécessaire afin de proposer au randonneurs Vélo, VTT et pédestre un chemin praticable.

DETR 2024.

Un devis sera demandé à la société EUROVIA pour le chemin des Borie et un dossier DETR sera demandé dans ce sens début décembre.

CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE.

Le contrat de Madame MONS arrive à son terme le 31 décembre 2023, le Conseil Municipal décide de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans.

EAUX PLUVIALES CHEMIN DE LAVIGNE.

Mr le Maire fait part au Conseil municipal du versement reçu de la CABA d'un montant de 31 340,48€ dans le cadre de sa participation à la création du réseau eaux pluviales au chemin de la Lavigne. La compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines est du ressort de la CABA. Il sera donc nécessaire de procéder au transfert de propriété vers le patrimoine de la CABA d'ici la fin de l'année 2023.

TRAVAUX.

Les volants roulants de l'ensemble des locataires de la commune ont été changés.

La séance est levée à 22h

Le Maire,
Jean-Luc TOURLAN

CAPREDON JEAN-BAPTISTE
Le secrétaire